



# Barème d'honoraires Six Fours Immo

Applicable au 15/02/2025

## A/ Honoraires de Vente



**IMMOBILIER D'HABITATION** : Appartement, Maison, Immeuble



**IMMOBILIER COMMERCIAL** : Murs commerciaux / Local professionnel, Fonds de commerce, Droit au bail.

Prix du bien	Honoraires en % du prix du bien
< 50 000 €	Montant forfaitaire de 4 000 € *
De 50 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %
350 001 € et +	5%

\*avec un minimum d'honoraires de 2 500 €

Nos tarifs sont rédigés en TTC (toutes taxes comprises) Taux de TVA en vigueur.

## B/ Honoraires de Location

\*Les frais relatifs à la visite du preneur, la constitution du dossier, la rédaction du bail d'un montant conformément à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, et au décret n° 2014-890 du 01 août 2014.

A la charge de chaque partie (bailleur et locataire) :

Les **frais d'état des lieux d'un montant de 3€ TTC / m<sup>2</sup>** de la surface habitable du bien loué.

	Zone très tendue	Zone tendue	Zone non tendue
Montant maximum TTC *	12 € / m <sup>2</sup> pour bailleur 12 € / m <sup>2</sup> pour locataire	10 € / m <sup>2</sup> pour bailleur 10 € / m <sup>2</sup> pour locataire	8 € / m <sup>2</sup> pour bailleur 8 € / m <sup>2</sup> pour locataire

Les honoraires d'entremise et négociation de la mise en location du logement s'élèvent à 90€ TTC

### SIX FOURS IMMO

273 Avenue Joseph Raynaud - 83140 Six Fours les Plages  
S.A.S au capital de 1 000, 00 € - R.C.S Toulon 948 465 935  
04 94 07 33 98 - contact@sixfours.immo.com